



CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LA SOCIETE ELECTEC Formation

Prestations de conception, de formation et de conseil

Mise à jour du 01/06/2020

Préambule

La société Electec Formation, au capital de 2004 €, ci-après dénommée « Electec Formation », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 804 751 287 00025 et dont le siège social est situé 247, Avenue de la république - 83000 TOULON est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la conception, l'élaboration et la dispense de formations dans le domaine industriel et du BTP.

Définitions

L'expression « prestation » désigne toute action de développement de formation, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation, de validation, réalisée pour le compte d'un Client. D'une manière générale, le terme « prestation » désigne ce qui est fourni au Client par la société Electec Formation, que cela soit matériel ou immatériel.

L'expression « commande » désigne une prestation de service demandée par le client, et matérialisée par l'acceptation d'une offre par le Client. Cette « commande » peut être accompagnée d'une convention, dans le cadre de certaines actions de formation.

Le « Client » est défini comme toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Electec Formation, et qui en effectuera le paiement pour sa réalisation.

Le « stagiaire » est la personne physique qui participe à une formation.

Les « formations INTER entreprises » sont les formations inscrites au catalogue et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures. Celles-ci pourront être dispensées dans les locaux de la société Electec Formation, ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance (modules).

Les « formations INTRA entreprises » sont les formations conçues sur mesure par la société Electec Formation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients. Celles-ci pourront être dispensées dans les locaux du client, dans ceux de la société Electec Formation, de tout tiers et/ou à distance (modules).

Les « OPCO » désignent les Opérateurs de Compétences.

Article 1 : CLAUSE GENERALE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations réalisées par Electec Formation auprès de ses clients ou dans le cadre d'une intervention en qualité de sous-traitant.

En conséquence, les présentes conditions générales régissent toutes les relations commerciales contractuelles ou précontractuelles et prévalent sur les clauses contraires qui pourraient figurer dans les conditions générales d'achat du Client. Le fait de passer une commande à la société Electec Formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées, à l'exclusion de tous autres documents tels que catalogues, prospectus, etc... qui pourraient être émis par la société Electec Formation et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Toute condition contraire opposée par le Client, à défaut d'un accord écrit et validé par les parties, sera inopposable à la société Electec Formation, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que l'une des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

L'annulation d'une des clauses de ces conditions n'affectera pas la validité des conditions dans leur ensemble qui resteront opposables au client.

Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance.

Article 2 : CLAUSE D'INTEGRATION DE CONDITIONS PARTICULIERES

Comme définies ci-dessus, les conditions particulières peuvent subvenir à un ou des besoin(s) spécifique(s) nécessaire(s) à la réalisation de la prestation commandée. La société Electec Formation le prend en compte en mentionnant dans son offre commerciale une annexe libellée « conditions particulières ». Celle-ci reprendra les besoins spécifiques attendus par le Client et informés clairement de façon à répondre aux attendus du Client.

Le fait de la présence de conditions particulières dans l'offre commerciale implique que celles-ci feront partie de l'offre commerciale faite au Client, et donc soumises aux mêmes acceptations que celles prévues pour l'acceptation d'une offre commerciale de prestation.

En conséquence, la présence de conditions particulières dans l'offre commerciale vaut de la part du Client, l'acceptation de l'ensemble des clauses des Conditions Générales de Vente établies par la société Electec Formation pour des commandes de prestations.

Article 3 : INSCRIPTIONS ET COMMANDES

Les inscriptions doivent être effectuées préférentiellement par le site INTERNET de la société Electec Formation (www.electec-formation.fr) ou par mail à l'adresse : contact@electec-formation.fr.

Toute commande fera l'objet au préalable d'une offre commerciale adressée au client, suite à une demande d'inscription formulée par ce Client.

Toute commande, validée par le Client, est considérée ferme et définitive.

3.1 Inscription formation INTER Entreprise

La demande d'inscription à une formation INTER doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants :

- ✓ Une inscription sur notre site Internet ;
- ✓ L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'une offre commerciale et d'une convention de formation (*se reporter au §.3.3*).

L'offre commerciale (ou la convention de formation) sera rédigée par la société Electec Formation sur support papier, et à laquelle seront jointes les présentes conditions générales de ventes ainsi que les conditions particulières de vente si nécessaire.

L'offre commerciale aura valeur de commande dès lors que le Client retournera l'offre écrite, les conditions générales de ventes et ses conditions particulières, acceptées par le Client, ainsi qu'un exemplaire de la convention de formation (*se reporter au §.3.3*). L'ensemble des documents auront été datés, signés, paraphés et cachetés par le Client.

Sauf dispositions contraires, toute commande acceptée et signée par le Client est irrévocable et sera accompagnée d'un acompte dont le montant sera précisé dans l'offre commerciale.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. La société Electec Formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. En conséquence, acter la commande ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, la société Electec Formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la formation, la société Electec Formation adresse au Client auteur de la commande, la facture de la formation ainsi que les attestations de fin de formation. Il appartient au Client de s'adresser aux personnes qu'il a mentionné lors de sa commande pour leur remettre les attestations de formation et de vérifier leur imputabilité pour le compte de leur action de formation (*se reporter au §.3.3*).

La société Electec Formation précise que toute modification ultérieure de l'accord ne sera effective qu'après acceptation expresse de la société Electec Formation.

3.2 Inscription formation INTRA Entreprise

Toute demande INTRA fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la société Electec Formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à la société Electec Formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la formation.

A l'issue de la formation, la société Electec Formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à la société Electec Formation.

3.3 Co-financements par organismes OPCO

Si le Client sollicite une partie du financement par un organisme de type OPCO ou met en œuvre des financements liés au CPF, il est de la responsabilité du Client d'organiser, préalablement à l'inscription, la collecte des informations utiles à la rédaction de l'offre commerciale et de la convention, et qui seront à fournir à la société Electec Formation pour définir les éléments de facturation de la dite formation. Il est également de la responsabilité du Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si nécessaire, un devis succinct comportant la liste des participants, l'intitulé de la formation, la date de la formation, sa durée, son lieu d'exécution et son coût peut être adressé au Client pour faciliter ses démarches.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si la société Electec Formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

In fine et dans tous les cas, le Client s'engage contractuellement sur le règlement de la facture de la prestation.

Article 4 : ANNULATION – MODIFICATION – REPORT DE FORMATION PAR ELECTEC FORMATION

La société Electec Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation. La société Electec formation ne sera tenue à aucune indemnité d'aucune sorte.

La société Electec Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, la société Electec Formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remis, de la formation à l'exclusion de tout autre coût.

Article 5 : ANNULATION – REMPLACEMENT – REPORT DE PARTICIPATION PAR LE CLIENT

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la société Electec Formation.

5.1. Cas des formations INTER Entreprises

ANNULATIONS

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation INTER entreprises, sans frais, si la demande formulée par écrit ou par mail parvient à la société Electec Formation au moins 12 jours ouvrés avant la date de début de la formation. L'annulation ou le report est effectif après **confirmation** par la société Electec Formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre les 11ème et 4ème jours ouvrés avant la date de début de la formation, la société Electec formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 3 jours ouvrés qui précèdent la date de la Formation, la société Electec formation lui facturera 100% du prix non remisé.

ABSENCES

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence **pour raisons de santé justifiée par un certificat médical**, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la formation.

La société Electec Formation précise que tout stage INTER entreprise commencé est dû en totalité et qu'il est facturé forfaitairement sans tenir compte de l'absence d'un stagiaire. Pour les heures non réalisées par ce stagiaire absent et bénéficiant d'un financement, ces heures seront facturées directement à l'entreprise et non à l'OPCO car cette dépense est non imputable à l'obligation de participation des employeurs.

REPLACEMENTS

Le Client peut demander le remplacement d'un participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit ou par mail à la société Electec formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant.

Si ce remplaçant doit bénéficier d'un financement, le Client fait son affaire de la gestion de ce financement. Le règlement de la facture de cette formation, dans ce cas, sera dû en intégralité par le Client.

5.2. Cas des formations INTRA Entreprises

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation INTRA entreprises.

Si cette demande parvient à la société Electec Formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à la société Electec Formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à la société Electec Formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Si l'annulation s'accompagne d'un report programmé dans les trois mois qui suivent la Formation annulée, une remise de 20% sera accordée sur le coût de la formation reportée.

Article 6 : DEROULEMENT DES FORMATIONS

6.1. Convention de formation

Une convention sera établie à la demande expresse du client. A défaut de convention, c'est le bon de commande ou la facture qui se substitue à la convention.

Pour les actions de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience ou de formation en contrat de professionnalisation des conventions seront obligatoirement signées.

Les actions de formation réalisées à l'initiative de l'employeur et se déroulant en dehors du temps de travail avec l'accord du salarié ayant pour objet l'obtention d'un diplôme, d'un CQP ou d'un titre à finalité professionnelle doivent faire l'objet d'une convention.

6.2. Convocation

Sauf renonciation expresse, une convocation mentionnant les informations relatives à la session (date, lieu, horaires...) est adressée à l'avance au client, lequel se charge de la transmettre aux personnes inscrites. Celle-ci est adressée au Client dans la semaine précédant le début de la formation.

6.3. Situation des stagiaires

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont placés sous l'autorité du Directeur de l'organisme Electec Formation et sont tenus de respecter le règlement intérieur du centre et les horaires applicables dans l'établissement. Pour les stages d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires bénéficient d'un régime de représentation. L'organisme Electec Formation s'engage, à la demande du client à fournir les états de présence.

6.4. Programmes

Avant le début de la formation, il sera communiqué aux stagiaires :

- ✓ Le programme de stage,
- ✓ Le calendrier et les horaires.

Le règlement intérieur et le livret d'accueil de l'établissement sont consultables par voie d'affichage.

La société Electec Formation précise que Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

6.5. Formation

Les dates, durées et horaires des formations sont précisées sur les documents contractuels de la société Electec Formation adressés au Client (commande, convention, convocation).

Les formations INTER entreprises peuvent être assurées dans les locaux de la société Electec Formation ou dans un site extérieur. Les Formations INTRA Entreprises peuvent être assurées dans les locaux

du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des formations réalisées dans les locaux de la société Electec Formation sont tenus de respecter son règlement intérieur. Si la formation se déroule hors des locaux de la société Electec Formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

Les stagiaires sont tenus à l'assiduité. Une feuille de présence par demi-journée devra être émarginée par les stagiaires pour les formations courtes. Pour les formations à distance, un suivi des connexions sera réalisé.

La société Electec Formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

La société Electec Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

La société Electec Formation s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix, que ce soit pour des raisons de compétence, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Dans ce cas, le client accepte que l'organisme Electec Formation divulgue au sous-traitant les informations nécessaires à l'exécution de la formation.

La société Electec Formation ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable.

Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la formation et n'engagent en aucun cas la société Electec Formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que la société Electec Formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation postérieurement à la formation.

Pour des raisons de politique environnementale, la documentation relative à la formation pourra être remise sur des supports dématérialisés.

6.5. Modules de formation à distance – E-LEARNING

Pour certaines de ses formations, la société Electec Formation met en place des modules de formation à distance. Certains sont des prérequis préalables nécessaires à la formation en présentiel.

PRÊT DE LICENCE

Que ce soit pour une formation complète ou pour partie d'une formation, La société Electec Formation accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, pour les formations concernées et dénommés ci-après « le module ».

L'ensemble des modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du contrat.

L'accès aux modules est géré par la plateforme e-learning de la société Electec Formation.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

La société Electec Formation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer société Electec Formation de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

FIN D'UTILISATION DE LICENCE

Le Client disposera d'un délai communiqué par la société Electec Formation pour consommer les licences d'utilisation des modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie(s) cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des modules sur les plateformes du Client et/ou la **création de contenus digitaux sur mesure** font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties (conditions particulières à la commande) (*se reporter à l'article 2*).

6.6. Attestation de fin de formation

Une attestation de formation, destinée au stagiaire, est délivrée à l'issue de la formation et adressée au Client, lequel se charge de la transmettre à chacun de ses stagiaires.

Article 7 : PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT - PENALITES

Les prix pratiqués sont ceux en vigueur au moment de la signature de la commande. Ils sont stipulés en Euros hors taxes ; Activité exonérée de TVA, validée par le formulaire fiscal n° 3511.

Toute formation commencée est due en totalité.

7.1. Prix des formations

Les prix des formations INTER Entreprises sont ceux validés par la commande. Les frais de restauration et annexes imputables au Client (ses stagiaires) ne sont pas compris dans la proposition commerciale émise par la société Electec Formation.

Les prix des formations INTRA Entreprises sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs agréés d'un commun accord, et engagés par la société Electec Formation à la demande du Client pour les besoins de la prestation, seront facturés en sus.

7.2. Paiements des formations

Pour les prestations longues (cycle de formation), les paiements seront facturés mensuellement. Le virement bancaire sera le moyen de règlement privilégié.

Pour les prestations courtes (de quelques jours à une semaine), les règlements seront effectués par chèque ou virement 30 jours net suivant la date de la facture.

La prise en charge de tout ou partie d'une formation par un OPCO est de la responsabilité du Client. Il doit initier les démarches et apporter les garanties liées aux financements (*se reporter au §.3.3*).

7.3. Pénalités

Conformément aux dispositions légales applicables, le point de départ du délai de paiement est la date de la facture et le Client est seul responsable des éventuelles difficultés liées au traitement de la facture de notre société. Il est rappelé que le respect des délais de paiement constitue une obligation essentielle du Client. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé.

A défaut de paiement d'une facture échue, les autres factures deviendront immédiatement exigibles. La société Electec Formation s'octroie le droit de suspendre, après mise en demeure préalable, toutes les commandes ou prestations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

En application des dispositions légales, le Client sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, et ce après mise en demeure préalable, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 60 € sans préjudice du paiement de l'ensemble des frais de justice, d'instance, d'action ou de recouvrement dûment justifiés par notre société.

En cas d'absence ou de retard de règlement, la société Electec Formation se réserve le droit de suspendre ou de refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. La société Electec Formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Article 8 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage :

- ✓ Effectuer les démarches envers les OPCO et donner les garanties nécessaires aux paiements des prestations réalisées à son profit par la société Electec Formation ;
- ✓ Effectuer les règlements des formations ;
- ✓ N'effectuer aucune reproduction de documents dont les droits d'auteurs appartiennent à la société Electec Formation, sans l'accord écrit et préalable de la société Electec Formation ;
- ✓ Ne pas effectuer d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de la société Electec Formation.

Article 9 : GARANTIES - RESPONSABILITES

La société Electec Formation s'engage à réaliser, conformément aux lois et règlements en vigueur en France, les obligations définies dans la commande. Les obligations contractées par la société Electec Formation sont des obligations de conseil et de moyens.

La société Electec Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de la prestation pour laquelle elle a été engagée. La société Electec Formation s'engage à employer du personnel compétent et qualifié, et œuvrant dans le respect des règles de l'art.

D'une manière générale, la société Electec Formation s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais de toute difficulté qui serait rencontrée dans l'exécution des obligations qui lui sont confiées.

En conséquence, la société Electec Formation sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de la société Electec Formation, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

Aucune réclamation concernant un élément des prestations réalisées et résultats obtenus, ou autre et liée à la formation, ne pourra être faite plus de dix (10) jours calendaires, suivant l'achèvement des prestations par la société Electec Formation.

Article 9 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté de la société Electec Formation, rendant impossible l'exécution de ses obligations, notamment tout événement retenu par la Jurisprudence française comme cas de force majeure (loi ou réglementation nouvelle, demande émanant du gouvernement ou de toute autorité administrative compétente, non obtention, non renouvellement ou retrait d'autorisations administratives nécessaires), la prestation sera automatiquement suspendue. Une telle suspension ne pourra être en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution ou retard de l'exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts.

On entend également par cas de force majeure, tout événement rendant impossible, ou entravant l'exécution d'une obligation en raison de son caractère imprévisible ou irrésistible (on peut citer incendie, inondation, tornade, tremblement de terre, guerre déclarée ou non, émeute, grève, difficultés de transport).

Les obligations des parties seront alors suspendues, et leurs responsabilités ne seront pas engagées.

Ce type d'évènement empêchant la partie concernée par la réalisation de la prestation, d'exécuter ses obligations dans des conditions normales.

Article 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de la société Electec Formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de la société Electec Formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de la société Electec Formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à la société Electec Formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 11 : RESERVE DE PROPRIETE

La totalité des livrables - formation, documents et supports numériques - créés spécifiquement par la société Electec Formation pour le Client (formation INTRA Entreprise), dans le cadre strict des prestations objet de la commande sera considérée, **dès son paiement à la société Electec Formation**, comme une œuvre de commande, et les droits d'auteur y afférents, y compris le droit d'utilisation, seront transférés au Client.

Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoire.

Article 12 : CONFIDENTIALITE

Chaque partie considère comme strictement confidentiels, et s'interdisent de divulguer, toute information, document, donnée, idée ou concept provenant de l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente prestation. Chaque partie répond de ses salariés comme d'elle-même. Les parties ne sauraient être toutefois tenues pour responsables d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou si elles en avaient connaissance, ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

La société Electec Formation ne fera aucune communication publique sur les travaux objet de la prestation mais s'accorde le droit de faire référence au projet lié à la prestation sans communiquer d'informations appartenant au Client.

Concernant la protection des données à caractère technique, il appartient au Client de prendre toutes les mesures pour éviter qu'un dommage quelconque ne résulte pour lui d'une éventuelle atteinte aux fichiers, mémoires, documents ou autres éléments qui lui sont confiés pour la réalisation des prestations de formations (cas de prêts de licences pour des modules de e-formation).

Article 13 : RGPD

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la société Electec Formation et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des formations commandées et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces formations.

Ces informations seront effacées dans un délai de deux (2) ANS à la date de la fin de la formation considérée.

Le responsable du traitement des données est la société Electec Formation – 247, avenue de la république – 83000 TOULON dont l'adresse mail est : contact@electec-formation.fr .

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que

du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Article 14 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente sont soumises uniquement au droit français.

Tout litige, quel que soit sa nature, même en cas de recours en garantie ou pluralité de défendeurs ; toute contestation relative à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation ou la fin pour quel que motif que ce soit d'un contrat de vente signé entre la société Electec Formation et le Client, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de TOULON.

Aucune action quelle qu'en soit sa forme relative à toute obligation visée dans les présentes conditions générales ne pourra être intentée par le Client dans un délai d'un (1) AN après la date origine de l'action.

Article 15 : CLAUSE DE MEDIATION

En cas de différend relatif à la commande, quel qu'il soit, les Parties essaient, dans un premier temps, de le résoudre par voie amiable, notamment par le biais de la médiation Interentreprises.

Si dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du différend par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception (délai pouvant être raccourci en cas de circonstances particulières ou prorogé en cas de médiation), les Parties ne sont pas parvenues à un accord, le différend est alors soumis au Tribunal de Commerce de TOULON, auxquels les Parties attribuent compétence exclusive.